



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 22 décembre 2005

Membres présents : Président : M. REBSAMEN
Secrétaires : M. CLAUDET - Melle MASLOUHI
MM. ALLAERT - BACHELARD - BARBEY - BEKTAOUI - BELLEVILLE
- BERTELOOT - M. BERNARD - Mmes BESSIS - BIOT - BLIGNY -
MM. BOUHELIER - BRUYERE - CHAPUIS - Mme COLOMBET -
MM. DANIERE - DELATTE - Mme DELEBARRE - MM. DESVIGNES -
DETANG - DODET - DOUHAI - DUPIRE - Mme DURNERIN -
MM. ESMONIN - Mme FLAMENT - MM. FOUCHERES - FOUILLOT -
MM. GERVAIS - G. GILLOT - J.P GILLOT - GONDELLIER -
Mme HERVIEU - MM. HESSE - IZIMER - JOLY - JULIEN - LABORIER -
LAURENT - LECHAPT - Mme LEMOUZY - MM. MARCHAND - MARTIN
- MASSON - Mme MASSU - MM. MENUT - MILLOT - MOREAU -
OBRIOT - PARIS - PILLIEN - Mme POPARD - MM. PRIBETICH - RETY -
ROIZOT - Mme ROY - MM. SAUNIE - SOUMIER - Mme TENENBAUM

Membres absents : M. AUDARD (pouvoir à M.ESMONIN) - Mmes AVENA (pouvoir à
M. MARTIN) - BERNARD (pouvoir à Mme BESSIS) - MM. BOURNY
(pouvoir à Mme BLIGNY) - BRENOT (Pouvoir à M. PERRIN) - BRIOT -
CARBONNEL (Pouvoir à M. MOREAU) - CHEVIGNY (pouvoir à
M. BELLEVILLE) - Mme DARCIAUX (Pouvoir à M. BACHELARD) -
MM. DUBOIS (pouvoir à M. BRUYERE) - ETIEVANT (Pouvoir à
M. REBSAMEN) - Mme GARRET-RICHARD (Pouvoir à Mme BIOT) -
M. MAGLICA (pouvoir à M. DANIERE) - Mme MANSAT (pouvoir à
Mme POPARD) - MM. NOWOTNY (pouvoir à Mme MASSU) - NUDANT
(pouvoir à M. BRIOT) - PERRIN - PETITJEAN (pouvoir à M. SOUMIER) -
PINON (pouvoir à M. GERVAIS)

**OBJET : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE & TIC - Agence Régionale de Développement
de Bourgogne – Participation financière du Grand Dijon**

Par délibération en date du 6 octobre 2005, le Conseil de Communauté a décidé d'adhérer à l'Agence Régionale de Développement de Bourgogne, association réunissant l'Etat, les partenaires territoriaux, économiques, financiers et sociaux.

L'association dénommée « Bourgogne Développement » sera désormais l'interlocuteur unique de l'Agence Française pour les Investissements Internationaux (AFII) et des investisseurs au niveau régional.

Le Grand Dijon, membre du collège des communautés d'agglomération, a souhaité participer financièrement au fonctionnement de l'Agence.

Sur un budget estimé à 1,5 M€ pour l'année 2006, le financement envisagé est le suivant :

Etat	300 K€	
Conseil régional de Bourgogne	600 K€	
4 Conseils généraux	315 K€	(4 x 75 €)
6 EPCI	60 K€	dont Grand Dijon 10 k€
Entreprises	161 K€	dont moitié par CDC
CCI + CRCI	75 K€	(5 x 15 K€)
Chambre des Métiers	2,5 K€	
Syndicats patronaux	1,5 K€	
TOTAL	1 500 K€	

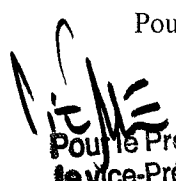
Vu l'avis du Bureau,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **De participer** au fonctionnement de l'association "Bourgogne Développement" à hauteur de 10 000 € pour l'année 2006 ;
- **De dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2006.


 Pour extraire
 COMMUNAUTÉ
 Le Président
 L'AGGLOMERATION
 DIJONNAISE
 21075 DIJON CEDEX
 Pour le Président,
 le Vice-Président

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
 Déposé le :

28 DEC. 2005

Publié le **23 DEC. 2005**
 Déposé en Préfecture le

